

Sur proposition de M. JULLIEN, rapporteur de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions suivantes pour l'exercice 1978 :

- Association Familiale	12 000 F 00
- Association Aide aux Enfants infirmes	150 F 00
- Bureau d'Aide sociale de LUDRES	55 000 F 00
- Lutre contre le cancer	100 F 00
- CAPEMM NANCY	1 000 F 00
- Comité d'Expansion de LUDRES	42 690 F 00
- Association des Parents d'Elèves	4 000 F 00
- Ecole Publique	100 F 00
- Association sportive - Foot	6 000 F 00
- Association Basket-Club LUDRES	3 000 F 00
- Jeunesse Plein Air	250 F 00
- Timbre anti-tuberculeux	200 F 00
- Maison des Jeunes	10 000 F 00
- VMEH	1 250 F 00
- Croix rouge	300 F 00
- Campagne contre la faim	300 F 00
- Association Mutilés, Combattants, Victimes de guerre LUDRES	800 F 00
- U.F.C.S.	100 F 00
- Coopérative scolaire/Ecole primaire LUDRES-Sud	660 F 00
- Cantine scolaire/Caisse des Ecoles	17 000 F 00
- Clairon Houdemontais	700 F 00
- Bibliothèque	7 500 F 00
- Association Comité Oeuvres sociales personnel communal - LUDRES	18 000 F 00
Soit un total de	181 100 F 00